

**COMMUNE DE MIREPOIX**  
**(Ariège)**

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>											<b>14/2017</b>		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	10/03	Prés.	17	Abs	6	Proc.	1	Votants	18

Par suite d'une convocation en date du dix mars deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le dix-sept mars deux mille dix-sept à dix-huit heures, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre (jusqu'à 19h15), JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques (jusqu'à 19h15), CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : ROUGÉ Pierre à CAUX Xavier (après 19h15), ESCANDE Jacques à JOLIBERT Marie-Christine (après 19h15), PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

**Absents** : ROUGÉ Pierre (à partir de 19h15), LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques (à partir de 19h15), BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Décision municipale prise depuis le dernier Conseil Municipal**

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier Conseil :

- N° 04/2017 : Renouvellement de l'adhésion à l'association Point d'Appui dans l'Animation et le SPORT en Ariège (PAASPORT 09) et du contrat de mise à disposition de Thierry LAURAND.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

▪ **Prend acte** de la décision municipale ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

Nicole QUILLIEN  
Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170317-1402017-DE